



1376 Goumoens-la-Ville, le

07 septembre 2022

Administration communale  
de Goumoëns

1376 Goumoens-la-Ville

## AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 05 septembre 2022, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Installation d'un couvert à vélos, dimensions 5 m x 2 m, parcelle RF 98 sise à Goumoens-la-Ville, propriété de MM. et Mmes Stany et Isabelle Rochat et Matthieu et Isabelle Chenal à Goumoens-la-Ville, ch. des Longeraies 12a et 12b.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 7 septembre au 7 octobre 2022.

La Municipalité

Copie va à l'ECA Echallens.